

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 décembre 2025

---

SPÉCIALE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 45 DE LA LOI ORGANIQUE N°2001-692 DU 1ER  
AOÛT 2001 RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES - (N° 2269)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 6

présenté par  
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--